



ptv cpat

Pensionskasse der
Technischen Verbände
SIA STV BSA FSAI USIC

Caisse de Prévoyance
des Associations Techniques
SIA UTS FAS FSAI USIC

Postfach 1023 | 3000 Bern 14

Aux employeurs et aux assurés individuels
avec une structure d'âge défavorable

Berne, août 2019 / mbr

Subside du Fonds de Garantie LPP en raison d'une structure d'âge défavorable

Mesdames et Messieurs,

En tant que votre institution de prévoyance, nous avons fait le décompte des cotisations et suppléments avec le Fonds de Garantie LPP pour l'année de calcul 2018.

Le Fonds de Garantie LPP verse des subsides - au plus tard jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite selon AVS - en cas de structure d'âge défavorable au sein d'une entreprise (âge moyen des employés supérieur à 45 ans). Les montants sont calculés sur la base des prestations minimales LPP ; un subside est payable au cas où les bonifications de vieillesse dépassent 14% de la somme des salaires coordonnés selon LPP.

S'il en résulte pour la fin de l'année de calcul 2018 un subside en votre faveur, nous l'avons porté au crédit de votre compte de cotisations respectivement déduit du total de la facture du mois de juillet 2019.

Nous sommes à votre disposition pour des questions ultérieures.

Meilleures salutations

CAISSE DE PREVOYANCE DES ASSOCIATIONS
TECHNIQUES SIA UTS FAS FSAI USIC

Organe de direction :
ATAG Organisations Economiques SA

Gertrud Stoller

Rita Manaa